

02 avr 2010 -13:40

Appartient à [Conseil des ministres du 2 avril 2010](#)

La Poste

Renouvellement du contrat de gestion de La Poste

Renouvellement du contrat de gestion de La Poste

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé le renouvellement du cinquième contrat de gestion de La Poste.

Dans les grandes lignes, les missions actuellement confiées à La Poste sont maintenues dans le futur contrat de gestion couvrant la période 2010-2015. La Poste continuera d'assurer le service universel postal pour une période de huit ans.

La Poste restera chargée de la distribution des quotidiens, avant 7h30 (10h le samedi) sur l'ensemble du territoire, ainsi que des périodiques. Les conditions particulières pour les envois du monde associatif et électoraux restent d'application.

Elle continuera à assurer l'acceptation des versements en espèces aux guichets, service unique qui permet aux citoyens non-titulaires d'un compte en banque d'effectuer des paiements vers un compte bancaire.

La Poste restera chargée du paiement à domicile des pensions et autres allocations sociales. Les autres tâches de service public sont également maintenues.

Le réseau des points de vente sera étendu à minimum 1300 points de service, dont 650 bureaux de poste.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe